

S'informer

Réseau de fermes de référence

Ces fermes ouvrent régulièrement leurs portes aux porteur-euses de projet. En partageant leur expérience et leurs savoirs, elles vous aident à construire ou à affiner votre projet.

Contacts : Terre de Liens, Agrobio79, ADEAR Terre-Mer, CIVAM, Champs du Partage

Répertoire des savoirs-faire paysans : www.savoirfairepaysans.fr/

Une plateforme pour cultiver votre projet paysan : www.passerellespaysannes.fr/

PAI : Point Accueil Installation

Porte d'entrée obligatoire au parcours à l'installation, aidée ou non, ce 1er rendez-vous vous permet de connaître toutes les étapes du parcours à l'installation, ses démarches et les structures qui peuvent vous accompagner. En Deux-Sèvres, le PAI est une structure associative indépendante de la Chambre d'Agriculture.

Contact : PAI 79

Rendez-vous PPP

Le rendez-vous "Plan de Professionnalisation Personnalisé" (entretien d'1h30 avec 2 conseiller-es de votre choix) fait suite au passage au PAI. L'objectif est d'identifier les compétences à acquérir pour votre installation et vous préconiser des formations. Cette étape est obligatoire pour être éligible au fonds de formation VIVEA.

La 2e étape obligatoire du PPP est le stage 21h. Cette formation de 3 jours vise à maîtriser les enjeux de l'installation en agriculture.

Contacts : Agrobio79, CIVAM Haut Bocage, Chambre d'Agriculture 17-79

Café installation et transmission

Les cafés-installation et cafés-rencontres abordent des thématiques en lien avec l'installation (foncier, statuts, permis de construire, etc.) et la transmission, de manière collective et conviviale : l'occasion de poser toutes vos questions sur la thématique concernée et d'échanger avec d'autres porteur-es de projet, des paysan-nes plus expérimenté-es et des expertes du monde agricole.

Contact : ADEAR Terre-Mer, CIVAM Haut Bocage

Accompagnement individuel

De l'émergence de vos projets jusqu'au montage de vos Plans d'Entreprise (chiffrage économique) et au dépôt Dotation Nouveaux Jeunes Agriculteurs (DNJA), vous pouvez être accompagné-es individuellement.

Contact : ADEAR Terre-Mer

S'installer en Bio

Un point sur les aspects réglementaires, administratifs et financiers du passage en bio et une simulation technico-économique peuvent vous être proposés.

Contact : Agrobio 79

Recherche de foncier

Rapprochez-vous des structures suivantes :

Répertoire Départ Installation (RDI) :

www.repertoireinstallation.com

SAFER : Vous n'avez souvent que 15 jours pour candidater sur une ou plusieurs parcelles concernées par l'annonce ! Pensez au portage foncier SAFER Région pour vous donner du temps ou solliciter d'autres partenaires comme Terre de Liens.

2 sites à consulter :

www.saferna.fr/ / www.proprietes-rurales.com

Terre de Liens propose des annonces sur www.objectif-terres.org et peut acquérir du foncier pour le mettre en bail aux porteur-es de projet (en AB).

La **Confédération Paysanne 79** et **Agrobio79** réalisent une veille foncière et les collectivités cherchent à accueillir des nouveaux-velles installée-es : renseignez-vous auprès d'elles.

Contacts : SAFER, Terre de Liens, Confédération Paysanne des Deux-Sèvres, Chambre d'Agriculture 17-79

Si vous avez déjà trouvé du foncier : contactez le réseau bio pour vérifier que le terrain correspond bien à votre projet (irrigation, pédologie, etc.).

Contact : Agrobio79

Contacts pour votre projet d'installation !

Agrobio 79

05 49 63 23 92 - agrobiods@orange.fr

AFIPaR

05 49 29 15 96 - bonjour@afipar.org

ADEAR Terre-Mer

07 81 12 91 39 - adearterremer79@gmail.com

Champs du Partage

06 41 26 70 79 - champsdupartagepc@gmail.com

07 83 37 06 27 - champsdupartage.ml@gmail.com

Se former

Groupes d'échanges

Des groupes d'échanges thématiques existent dans les CIVAM, à Agrobio 79, à l'AFIPaR et dans les Chambres d'Agriculture (et d'autres !), pour que les agriculteur-rices et les porteur-es de projet puissent échanger sur leurs différentes pratiques. Contactez-nous pour en savoir plus !

Contacts : CIVAM, Agrobio 79, AFIPaR, Chambre d'Agriculture 17-79

Accompagnement technique individuel

Un-e conseiller-e technique peut vous accompagner sur le terrain dans la sécurisation de votre système bio et pour répondre à vos problématiques spécifiques.

Contact : Agrobio79

Formations diplômantes

En Deux-Sèvres, plusieurs organismes proposent des formations diplômantes (BPREA, BTSa, etc.) : **Campus des Sicaudières**, à Bressuire : www.sicaudieres.org/

Campus Terres et Paysages, à Melle et à Niort : terres-et-paysages.fr/

Les MFR du Poitou : www.mfrpoitou.fr/

Et beaucoup d'autres dans les départements voisins ou à distance !

Formations courtes

Financement possible avant installation, via le **fonds de formation VIVEA**, uniquement avec un PPP agréé (entretien PPP réalisé et plan de formation validé)

Catalogue du réseau bio :

www.bionouvelleaquitaine.com/se-former/

Catalogues des CIVAM et de l'ADEAR :

demandez à s'inscrire aux lettres d'info

Projets et accompagnement de l'AFIPAR :

www.afipar.org/

Catalogue du réseau Chambres d'Agriculture :

www.deux-sevres.chambre-agriculture.fr/formations/notre-offre-de-formation/

Et beaucoup d'autres organismes agricoles encore !

Terre de Liens Poitou-Charentes

05 45 67 79 46 - pc@terredeliens.org

CIVAM Haut Bocage

05 49 81 80 29 - contact@civamhb.org

CIVAM Seuil du Poitou

05 49 07 20 00 - seuildupoitou@civam.org

CIVAM Plaines et Marais Mouillés

05 49 07 20 00 - maraismouille@civam.org

CIVAM de Gâtine

05 49 07 20 00 - civam-gatine@civam.org

Pratiquer

Stages en exploitation agricole

Via **France Travail** (avec indemnisation ou non)

Devenir salarié-e agricole

Pour une seule ferme ou via les services de remplacement :

www.sr79ged.fr/ / www.lagriculture-recrute.org

Espace-test agricole

Ce dispositif s'adresse aux porteur-es de projet avec un projet défini et une expérience agricole significative. Il permet de tester son projet en conditions réelles dans un cadre réversible, pendant 1 à 3 ans. L'hébergement fiscal, social et juridique de l'activité est assuré par une couveuse d'entreprise via un contrat CAPE. Le test peut se faire chez soi ou sur un lieu mis à disposition par un-e agriculteur-riche ou une collectivité. Pour se lancer en douceur, vos ressources existantes (France Travail ou RSA) sont maintenues.

Contact : Champs du Partage

Stage parrainage

Ce dispositif est destiné aux porteur-es de projet "Hors Cadre Familial", sous statut de stagiaire de la formation professionnelle. Il dure 3 à 12 mois à temps plein et vise à tester une association ou une reprise d'exploitation.

Contact : Chambre d'Agriculture 17-79

Maîtrise des Pratiques

Installé-e depuis moins de 2 ans OU en espace test OU en parrainage, ce dispositif consiste en un suivi sur votre ferme par un-e agriculteur-riche expérimenté-e. Il s'accompagne de formations pratiques en agronomie, en gestion et sur d'autres thématiques personnalisées si vous n'êtes pas éligible à VIVEA. Le statut est celui d'exploitant-e agricole, ou sous contrat CAPE.

Contact : Agrobio 79

Tutorat paysan

L'objectif ? Accompagner les porteur-es de projet selon les productions choisies, afin de consolider leurs données technico-économiques et de mieux connaître leur territoire d'installation.

Contact : ADEAR Terre-Mer



Tu t'installes ?

[SUIS LE GUIDE!]

LES DISPOSITIFS DE L'INSTALLATION PAYSANNE DU RÉSEAU INPACT EN DEUX-SÈVRES



Poitou-Charentes